

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
VEYRIERES - Commune

Séance du vendredi 24 avril 2026

Délibération N° DE_024_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	9	9
Date de la convocation : 20/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Monsieur Sébastien RAYNAUD.

Présents : Sébastien RAYNAUD, Valérie CARLES, Nicolas LACHAZE, Chantal MOMMALIER, Julien MOMMALIER, Stéphanie CUEILLE, Quentin DELPRAT, Gaétan MIECAZE, Laura GAILLARD

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Valérie CARLES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES / SUMENE ARTENSE COMMUNAUTE

Sébastien RAYNAUD, Maire, expose à l'Assemblée que les pouvoirs des délégués du Conseil Municipal à Communauté Sumène Artense sont expirés et qu'il y a lieu de procéder à l'élection des nouveaux délégués.

Il rappelle qu'aux termes de l'arrêté préfectoral portant création de cette structure, cette délégation comprend un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal procède, à scrutin secret, à la désignation de ses délégués.

Les résultats du dépouillement sont les suivants :

Ont obtenu en qualité de :

Déléguée titulaire : Sébastien RAYNAUD , maire,

Délégué suppléant : Valérie CARLES, 1er adjointe.

En conséquence, Mr RAYNAUD et Me CARLES ont été désignés pour représenter la Commune de Veyrières auprès de Sumène Artense Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Sébastien RAYNAUD
Président de séance

Madame Valérie CARLES
Secrétaire de séance




